

**EXTRAIT du REGISTRE
des DELIBERATIONS
du CONSEIL MUNICIPAL**

Effectif légal du Conseil

Municipal : 33

Nombre de Conseillers

en exercice : 33

Nombre de Conseillers

présents ou représentés :

32

Nombre de votants :

32

Date de convocation :

13 décembre 2019

Date d'affichage :

26 décembre 2019

L'AN deux mille dix-neuf, le **19 décembre**, le Conseil Municipal de la Ville de Riom, convoqué le 13 décembre, s'est réuni en session ordinaire, à 19 heures 00, à la Maison des Associations, Salle Attiret-Mannevil, sous la présidence de **Monsieur Pierre PECOUL, Maire**

PRESENTS :

MM. BOISSET, BOUCHET, CERLES, Mme CHAMPEL (à partir de la question n° 2), M. DIOGON, Mmes DUBREUIL, FLORI-DUTOUR, M. GRENET (à partir de la question de la question n° 4), Mmes GRENET, LAFOND, M. LAMY, Mme MACHANEK, M. MAZERON, Mmes MOLLON, MONTFORT, MM. PAILLONCY, PERGET, Mme PICHARD, MM. PRADEAU (à partir de la question n° 4), RESSOUCHE, VERMOREL, ZICOLA.

ABSENTS :

M. Serge BIONNIER, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Arnaud PAILLONCY

M. Yannick BONNET, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Michèle GRENET

Mme Nadine CHAMPEL, Conseillère Municipale

absente à la question n° 1

M. Bruno FREGONESE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Agnès MOLLON

M. Daniel GRENET, Maire-Adjoint

a donné pouvoir à Pierrick VERMOREL jusqu'à la question n° 3

M. Eric HURTUBISE, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Stéphanie FLORI-DUTOUR

Mme Emilie LARRIEU, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre PECOUL

Mme Sophie MONCEL, Conseillère Municipale Déléguée

a donné pouvoir à Françoise LAFOND

M. François PRADEAU, Conseiller Municipal

absent jusqu'à la question n° 3

Mme Chantal RAMBAUX, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Bruno RESSOUCHE

M. Thierry ROUX, Conseiller Municipal

a donné pouvoir à Jacquie DIOGON

Mme Marie-Hélène SANNAT, Conseillère Municipale

a donné pouvoir à Pierre CERLES

Mme Catherine VILLER, Conseillère Municipale

absente

<> <> <> <>

**SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL
DU 19 DECEMBRE 2019**

QUESTION N° 22

OBJET : Locaux des anciennes Archives municipales : acquisition

RAPPORTEUR : Vincent PERGET

Question étudiée par la Commission n°3 qui s'est réunie le 4 décembre 2019, par la Commission n°2 « Aménagement et Embellissement de la Ville » qui s'est réunie le 3 décembre 2019 et la Commission n°4 « Attractivité du territoire » qui s'est réunie le 4 décembre 2019.

Le bâtiment des anciennes archives, cadastré BK 22, sis 12 avenue Pierre de Nolhac et une parcelle de 144 m2 aujourd'hui cadastrée BK 550 ont été cédées à la SCI CHRYSALIX pour un montant de 10 000 € le 22 janvier 2018 dans le cadre du projet initial d'installation de l'EFCAM.

L'abandon de ce projet est aujourd'hui confirmé.

L'actuel propriétaire ne peut revendre ce bien en raison des clauses substantielles prévues concernant l'usage de ce site et des clauses anti-spéculatives prévues à l'acte de cession du fait du prix de vente.

Afin de clôturer ce dossier, la Commune rachètera ce bien, pour le prix où elle l'a cédé.

Les deux parcelles seront classées en domaine public.

Le Conseil Municipal est invité à :

- **approuver l'achat des parcelles et bâtiments cadastrés BK 22 et BK 550, sis 12 avenue Pierre de Nolhac au prix de 10 000 € selon les modalités précisées ci-dessus ;**
- **classer ces biens dans le domaine public ;**
- **autoriser le Maire ou son représentant à signer tout acte nécessaire.**

APRES EN AVOIR DELIBERE, LE CONSEIL MUNICIPAL A ADOPTE

Fait et délibéré en séance les mêmes jour, mois et an que dessus.

Pour extrait conforme.

RIOM, le 19 décembre 2019

Le Maire,

signé

Pierre PECOUL